

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

Séance du 15 décembre 2025

Membres présents

Philippe ROINGEARD, Président de l'Université ;

Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours, représentant M. le Recteur ;

Evelyne FOUQUEREAU : Arnaud GIACOMETTI ; Emmanuelle HUVER ; Patrick LAFFEZ ; Olivia ROBIN-SABARD ; Alain BIDEAU ; Sandrine DALLET-CHOISY ; Mickaël DAVID ; Marine MIQUEL ; Audrey OUDIN ; Marie-Pierre ROURE-HORARD ; Hovig TER MINASSIAN ; Delphine THOMAS-TAILLANDIER ; Gwenaëlle BAUDET ; Valérien BOUCHER ; Laëtitia LOPES-BRULE ; Julien MEUNIER ; Emmanuel THIBAUT ; Manon GOUREAU ; Anne BESNIER ; Christelle DE BECDELIEVRE ;

Ont donné procuration :

- M. Christophe MAURIAC à M. Philippe ROINGEARD
- M. Brice DROINEAU à M. Philippe ROINGEARD
- Mme Christelle CHARLOT à Mme Christelle BECDELIEVRE
- Mme Lucie CLARYSSE à Mme Christelle BECDELIEVRE
- Mme Florine HARDOUIN à Mme Marine MIQUEL
- M. Nicolas GODICHET à Mme Olivia ROBIN-SABARD
- M. Daniel MIRZA à M. Alain BIDEAU
- M. Maxime LEGRAND à Mme Manon GOUREAU
- M. Claude-Emmanuel BOUDET à M. Emmanuel THIBAUT
- Mme Elisabeth HUGUET à Evelyne FOUQUEREAU

Participaient à titre consultatif :

Daniel ALQUIER, Vice-président chargé de la recherche ; Stéphanie CARREZ, Vice-présidente chargée de la formation ; Stéphanie GERMON, Vice-présidente chargée des relations internationales ; Emmanuel NERON, Vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier ;

Pierre GABETTE, Directeur général des services ; Kevin NEUVILLE, Directeur du Cabinet du Président ; Jérôme BARRÈRE, Directeur général des services adjoint et Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ; Thierry SENEGAS, Agent comptable ;

Denis ANGOULVANT, Directeur de l'UFR médecine ; Alain BIDEAU, Directeur de l'UFRE lettres et langues ; Denys BRAND, Directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; Samuel CALLÉ, Directeur de l'IUT de Blois ; Jean-Charles LE BUNETEL, Directeur de l'IUT de Tours ; Patrick MARTINEAU, Directeur de l'EPU ; Concetta PENNUTO, Directrice du CESR ; Olivia ROBIN-SABARD, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; Thomas SIGAUD, Directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; Marie-Hélène SOUBEYROUX, Directrice de l'UFR lettres et langues ;

Yoann CANOY, Directeur des affaires financières

Diane POTTIN et Nastasia BEDOUET, représentantes de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine ;

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président propose qu'un ou une secrétaire de séance soit désigné par le conseil d'administration. Laëtitia LOPES-BRULE candidate, est désignée secrétaire de séance.

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. Informations par le Président

M. le Président introduit le dernier conseil d'administration de l'année en indiquant qu'il s'agit d'un conseil d'administration très important puisque les membres du conseil doivent discuter des questions budgétaires.

➤ UMR CITERES

M. le Président explique avoir eu une demande de trois chercheurs de CITERES de prendre la parole devant le conseil d'administration. Il rappelle que le sujet a été évoqué plusieurs fois lors des conseils d'administration. Le CNRS a annoncé son retrait de CITERES en mettant l'Université devant le fait accompli sans réelle information jusqu'à ce que l'Université reçoive tardivement un courrier du CNRS. L'Université a écrit très rapidement au CNRS pour exprimer son indignation et déplorer la manière dont cela a été fait qui relève d'une extrême maladresse. Il précise que ce n'est que très récemment que Antoine PETIT, PDG du CNRS a répondu à ce courrier en mettant à nouveau l'Université devant le fait accompli sans qu'elle ne puisse avoir la possibilité d'agir.

M. le Président indique qu'il a prévu de recevoir avec Daniel ALQUIER, Samuel LETURCQ cette semaine pour échanger. Il ajoute que c'est une situation qui préoccupe l'équipe présidentielle et elle est à l'écoute des personnels de CITERES comme cela a été présenté lors des précédents CA. Il invite les trois chercheurs de CITERES à prendre la parole :

Anna PERRAUDIN, chargée de recherche à CITERES, Francesco CORREALE, historien et ingénieur de recherche depuis 15 ans à CITERES et Gulcin ERDI, sociologue et directrice de recherche depuis 12 ans.

Anna PERRAUDIN explique qu'ils ont rencontré Fabrice BOUDJAABA (directeur de l'Institut CNRS Sciences humaines et sociales) mardi 9 décembre 2025 et que c'est à cette occasion qu'ils ont souhaité intervenir devant le Conseil d'administration pour partager la situation actuelle.

Elle rappelle quelques éléments de contexte. En juillet, les équipes de CITERES ont appris que le CNRS se retirait de l'UMR partiellement, dès janvier 2026, date à laquelle le CNRS sera tutelle secondaire de l'UMR et l'Université de Tours sera tutelle principale. Ce retrait partiel intervient ~~près de~~ six mois seulement après l'annonce. La fin du retrait est prévue pour décembre 2028, à la fin du contrat quadriennal. Le CNRS a informé qu'il testerait un nouveau dispositif pour l'UMR CITERES. Ce dispositif consistera à ne pas se retirer complètement mais à concentrer les moyens sur une seule des quatre équipes de recherche, le « LAT » travaillant sur l'archéologie territoriale. Cette équipe est appelée à devenir une EMR (équipe mixte de recherche).

Pour garder le soutien du CNRS, le LAT va devoir prochainement faire valider son projet scientifique. Le CNRS se désengagera du reste des trois autres équipes, laissant sans doute seulement entre un tiers et la moitié des 16 personnels CNRS en poste à CITERES (nombre non encore précisé).

Francesco CORREALE explique que ce désengagement du CNRS se fait sans que les scientifiques soient consultés. Au printemps 2023, la commission du CNRS avait émis un avis très favorable sur l'unité. La décision de désuimérisation, qu'il qualifie de déshumanisation en raison de la manière dont elle a été faite, est ressentie par tout le personnel de l'UMR CITERES, et notamment tous les agents du CNRS, comme une véritable violence institutionnelle. La communication de cette décision a provoqué déjà en juillet dernier une détresse profonde, du stress chronique et des situations de burn out chez les personnels concernés. Il indique que ce ne sont pas des impressions mais des faits qui engagent une responsabilité institutionnelle que le CNRS n'a pas assumée. La désuimérisation, si elle est confirmée, demeure incompréhensible. Elle sera prise sans concertation, sans considération sérieuse, humaine et scientifique, et sans mise en œuvre de scénarios alternatifs. Il annonce que ce qui se joue à CITERES dépasse largement l'unité puisque d'autres UMR sont dans la même procédure d'après le directeur de l'institut CNRS Sciences humaines et sociales. C'est un signal adressé à une région entière et à d'autres territoires considérés comme périphériques et à un champ scientifique, celui des sciences humaines et sociales hors des grands pôles métropolitains. Il cite l'historien économiste Karl POLANYI qui, il y a un siècle, rappelait qu'une politique qui désencastre brutalement des institutions de leur statut social territorial engendre des formes durables de désorganisation. Il affirme que c'est exactement ce qu'il risque de se passer avec la nouvelle EMR que le CNRS propose de créer. Les conséquences sont très concrètes et touchent tous les personnels mais aussi le territoire universitaire déjà fragilisé. Il précise que cela implique la dispersion de compétences rares reconnues y compris par le CNRS, la mise en péril de réseaux internationaux structurants et l'effacement de l'ancrage scientifique que le CNRS à lui-même contribué à construire sur plus de 20 ans. Il indique que face à cela, la seule solution est l'instauration d'un moratoire guidé par un accompagnement réel de l'UMR CITERES, comme cela a

déjà été évoqué en mars dernier. Les personnels sont dans une situation de vulnérabilité : en effet, les trois ans de préavis avant le retrait définitif du CNRS ne règlent absolument rien d'un point de vue personnel et professionnel.

Gulcin ERDI indique que le 9 décembre 2025, lors de la rencontre avec Fabrice BOUDJAABA, il s'est déplacé pour remettre une médaille à un membre de CITERES. Cette rencontre a été très frustrante parce que d'un côté, il a annoncé dans une réunion comment le CNRS allait se retirer du laboratoire, et, de l'autre côté, il a remis une médaille de cristal comme si de rien n'était. Elle indique qu'ils n'ont pas eu de réponses claires à leurs questions et notamment à la question du choix de fermer CITERES en particulier.

Elle affirme que lors de la rencontre, ils ont vu se dessiner une nouvelle politique scientifique du CNRS, méprisante pour les collaborations mais aussi pour les partenaires. Elle précise que la lettre d'octobre atteste bien de ce mépris du CNRS pour l'Université de Tours. Cette politique assume de concentrer ses moyens sur les grandes métropoles à l'exception de quelques niches scientifiques bien spécifiques. Elle précise qu'elle et ses collaborateurs ici présents souhaitent informer, alerter et savoir comment l'université compte se positionner pour défendre CITERES. Elle indique que les équipes de CITERES ont reçu de nombreux soutiens de la part de d'autres UMR (55) et des instances scientifiques au sein du CNRS. Tous ces documents ont été remis à Fabrice BOUDJAABA qui pour l'instant ne change pas de position. Elle remercie le conseil d'administration.

M. le Président remercie les intervenants pour tous ces éléments de compréhension. Il ajoute, comme il l'a déjà fait lors des derniers conseils d'administration, que CITERES a reçu de nombreux soutiens, notamment de Anne BESNIER qui représente la Région. La région a écrit des courriers à Antoine PETIT en précisant que cette décision de retrait était autant dommageable pour la Région Centre-Val de Loire que pour l'Université. Il y a eu d'autres courriers de soutien des élus, notamment le Président de la Métropole de Tours, le Maire de la Ville de Tours et de nombreuses personnes se sont mobilisées. Le retrait du CNRS de CITERES est incompréhensible puisque la dernière évaluation a démontré que les équipes de CITERES sont très performantes. Il précise qu'il est bien sûr possible de mettre fin à une UMR mais pas sans prendre l'attache des autres tutelles. Or, ni Daniel ALQUIER, ni le Président étaient au courant d'une volonté du CNRS de se retirer de CITERES. Il précise que cette mesure est donc incompréhensible sur le fond et sur la forme puisque l'université n'a pas été prévenue. Suite au courrier de l'université d'indignation auprès du CNRS, ce dernier a répondu par un courrier reçu il y a dix jours qui indique que 5 % des UMR au niveau nationale sont dans la même situation que CITERES. M. le Président précise que l'université n'a pas de prise sur la politique du CNRS. Il réitère la volonté de l'université d'accompagner CITERES. Il indique que Samuel LETURCQ (directeur de l'UMR) a demandé un entretien pour voir comment essayer de trouver des solutions satisfaisantes.

Daniel ALQUIER précise que le courrier de Fabrice BOUDJAABA est arrivé le lendemain de la remise de la médaille. Le courrier était daté de mi-octobre. Il qualifie cela de plus qu'inadmissible. Il pense qu'il a pris conscience de ce que cela représente pour les personnels. Cette prise de conscience fait suite à une action des personnels de CITERES. Il trouve étonnant que Fabrice BOUDJAABA ait affirmé et assumé une politique de métropolisation des SHS avec trois pôles (Paris, Lyon et Marseille), peu importe les performances des UMR dans ces lieux. Il indique qu'une situation similaire est déjà arrivée en 2016 au GICC et aujourd'hui le GICC n'existe plus. Les scientifiques ont dû être réorientés dans d'autres laboratoires. Il indique qu'il n'a pas de réponse de Fabrice BOUDJAABA, ce qui est problématique.

M. le Président rappelle que l'Université est solidaire envers CITERES et promet que l'Université fera tout en son pouvoir pour soutenir CITERES.

Arnaud GIACOMETTI veut insister sur cet élément de déshumanisation parce que pour les personnels de CITERES cela a été extrêmement violent. Il s'étonne que, trente ans après les affaires à France Télécom et les drames que cela a pu causer, un établissement public puisse traiter aussi mal ses personnels. Il explique qu'il est mal venu d'informer les personnels de cette décision et de remettre en même temps une médaille dans leur service. Il précise que la philosophie d'Antoine PETIT est imprégnée de darwinisme social, cette décision se situant dans la continuité de sa politique qu'il mène depuis qu'il a été nommé à la direction du CNRS. Il ajoute qu'il ne faut pas être totalement surpris de ce qui arrive.

Daniel ALQUIER précise qu'il y aura bientôt la nomination d'un nouveau PDG du CNRS mais ne pense pas que cela puisse influencer complètement sur la politique du CNRS.

➤ Budget

M. le Président rappelle que le conseil d'administration est important puisqu'il est prévu le vote du budget rectificatif 2025 et le budget initial de 2026. Il rappelle que la situation budgétaire est difficile. Il indique que lors du dernier conseil d'administration de novembre, a été votée une motion qui fait état des difficultés des universités françaises et particulièrement de l'Université de Tours. Dans cette motion, il a été évoqué la non-compensation du CAS pension, et de la PSC. Cette motion a été votée à l'unanimité par le Conseil d'administration et largement diffusée à la communauté scientifique, aux élus du territoire. Nombre d'entre eux ont manifesté leur soutien. Cette motion a été relayée également dans les médias par un article de la Nouvelle République et dans la presse spécialisée enseignement supérieur et recherche. Cette motion faisait aussi référence au fait que l'Université de Tours est sous-dotée structurellement : la Subvention pour Charge de Service Public rapportée au nombre d'étudiants y est 1 100 € plus basse que la moyenne nationale. Il affirme que c'était important à cette occasion de le rappeler. Il affirme que certains parlementaires se sont saisis de cela pour mettre en avant l'iniquité dans la répartition de l'enveloppe ministérielle pour la dotation des universités. Certains ont interpellé le ministre et d'autres l'ont mentionné dans les amendements qu'ils ont proposés. D'autres universités ont cette démarche, c'est le cas de l'Université de Brest. M. le Président explique que dans une interview pour le journal Le Monde, le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche est intervenu pour la première fois sur le sujet. Il cite ce dernier « la question de la location des moyens lié à l'hétérogénéité des dotations dans les établissements se pose et je suis prêt à ouvrir le débat avec toutes les parties prenantes. »

M. le Président précise que cette prise de position est nouvelle. Il précise que le ministre a été interpellé par les députés et sénateurs et a fini par annoncer des assises du financement l'université qui débuteraient dès janvier 2026.

M. le Président évoque l'examen de la loi de finances 2026 qui a eu lieu la semaine dernière au Sénat. Il précise que plusieurs amendements ont été déposés dont ceux relatifs à la compensation du CAS pension, de la PSC et des mesures dites Guérini. Il ajoute que des amendements proposant la mise en place d'un fonds de péréquation ont également été présentés. Il explique qu'un fond de péréquation est un fonds de solidarité pour mieux répartir la dotation vers les universités les moins bien dotées.

Il indique que le Sénat a adopté les amendements de compensation du CAS pension à hauteur de 60 millions d'euros ce qui reviendrait à une compensation de 70 %. Il rappelle qu'à l'heure actuelle la compensation du CAS pension est de 40 %. Le Sénat a rejeté les amendements sur la compensation intégrale du CAS pension, de la PSC et la création du fonds de péréquation. Certains sénateurs avaient déposé un amendement pour permettre la différenciation des frais d'inscription en fonction des revenus des étudiants ou de leurs parents, mais cet amendement n'a pas été retenu. Un amendement visant à réduire la dotation de l'Agence nationale de la recherche de 250 millions d'euros, a également été rejeté. Ce dernier a suscité un grand émoi et a donné lieu à une tribune signée par tous les anciens ministres de la recherche contre cet amendement. Il indique que le projet de loi de finances doit en principe être adopté par les sénateurs le 15 décembre 2025 puis a lieu le 19 décembre 2025 la commission mixte paritaire. Il rappelle que l'année dernière, c'est à l'occasion de la commission mixte paritaire qu'avait été adopté la compensation intégrale du CAS pension.

➤ Assises sur le financement des universités

M. le Président informe le Conseil d'administration des éléments qu'il a en sa possession relatifs aux assises sur le financement des universités. Il précise que ces assises seront présidées par Gilles ROUSSEL président de l'Université Gustave Eiffel qui termine son mandat à la mi-janvier et par Jérôme FOURNEL inspecteur général des finances. Une grande place sera faite à France Universités, aux organisations syndicales et aux associations étudiantes. Le ministre a précisé que les assises vont être mises en place en raison d'un manque de lisibilité dans le financement des universités ce qui lui avait été rappelé récemment par les sénateurs.

Il a été défini trois objectifs : établir un état des lieux des financements publics et des charges et des ressources propres (exemple : mobilisation des fonds européens) en objectivant les efforts des pouvoirs publics et ceux des établissements ; ouvrir un dialogue sur la contrainte de gestion des établissements ; encrenner le repositionnement

plus stratégique de la relation Etat et universités en lien avec la déconcentration par une discussion contractuelle et la redéfinition du rôle des administrations centrales du ministère.

➤ **Sportifs de haut niveau**

M. le Président annonce que Pauline PETAT, étudiante sportive de haut niveau, a été élue sportive de l'année de la Ville de Tours par un vote des Tourangeaux. Pauline PETAT est une triathlète qui a gagné l'Iron man de Cascais au Portugal en octobre 2025 et est qualifiée pour les championnats du monde à Nice en 2026. Il précise qu'elle est étudiante en master de psychologie.

M. le Président invite les membres du conseil d'administration à s'exprimer sur les sujets qu'il vient d'évoquer.

➤ **Discussion**

Hovig TER MINASSIAN souhaite revenir sur les assises du financement des universités. Il explique que du côté syndical, les déclarations du ministre ont été suivies de près. Il y a de l'inquiétude et la crainte que le ministère profite de ces assises pour faire peser le poids des restrictions budgétaires sur les établissements universitaires. Il explique qu'il y a une injonction assez forte qui est faite aux universités de trouver des ressources propres et de développer leurs propres recettes. Il précise que cela risque d'avoir pour incidence l'augmentation des frais d'inscription pour tous les étudiants. Il indique qu'il y a déjà quelques sites universitaires parisiens dans lesquels des mouvements étudiants prévoient des blocages, témoignant de l'inquiétude profonde du public étudiant. Il souhaite savoir quelle est la position de France Universités et quelles sont les lignes rouges pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. le Président explique qu'il ne peut pas donner de réponse puisque les prochaines réunions avec France Universités ont lieu en fin de semaine. Il indique qu'il reviendra sur ce sujet au prochain conseil.

Manon GOUREAU indique que le Président a évoqué le risque que le sujet de l'adaptation des frais d'inscription en fonction des revenus des parents soit remis au débat mais elle souhaite évoquer un sujet d'actualité qui concerne de nombreuses universités, c'est la hausse des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires. Elle demande s'il y a une position de l'université de Tours sur ce sujet.

M. le Président indique que cela fait l'objet d'un point spécifique du conseil d'administration de ce jour.

Stéphanie CARREZ précise qu'au conseil d'administration de juillet, a été votée l'exonération partielle des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires. Elle explique qu'actuellement un étudiant extra-communautaire paye la même chose qu'un étudiant communautaire. Elle précise que les différents ministères poussent énormément vers l'arrêt de ces exonérations pour que les universités perçoivent des ressources sur les frais d'inscription des étudiants extra-communautaires. L'exonération partielle des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires sera votée chaque année au conseil d'administration. Elle indique qu'à l'avenir il est possible que les universités n'aient plus le choix et que le gouvernement oblige les universités. Tant que l'université a le choix, elle proposera chaque année le vote de l'exonération et l'alignement sur les droits nationaux.

1.2. Convention de coordination territoriale

La CCT a été rédigée il y a plusieurs mois lors de la mandature précédente avec l'INSA Centre-Val de Loire et l'Université d'Orléans. Il y eu une hésitation à la signer, le ministère ne semblant pas prêt à donner les moyens en ressources humaines pour la faire vivre. Depuis, il a été confirmé qu'il n'y aurait pas de moyens octroyés. Pour autant, il apparaît qu'il est peut-être contreproductif de ne pas signer cette CCT alors que les acteurs coopèrent déjà et conduisent un nombre important d'actions en commun.

Cette CCT fait état de nombreuses structures et d'outils partagés comme la MSH, le CFA des universités, le service mutualisé de retraite, le data centre régional, pour n'en citer que quelques-uns. On peut mentionner également au titre de la formation et de la recherche : le collège doctoral, des masters en commun, la première année de santé, les formations de l'INSPE, les unités de recherche en commun, les ARD, les grands projets.

Le nom de la CCT serait « Pôle universitaire Centre Val de Loire ». Son site web regroupe toutes les actions communes d'enseignement supérieur. Cette convention permettrait d'avoir un cadre juridique et certainement d'amplifier ces collaborations et de mettre en œuvre de nouvelles actions.

Le Président précise que chaque établissement conservera sa personnalité morale et juridique. Outre les membres fondateurs, les membres associés ou invités sont : la région Centre-Val de Loire, les deux métropoles de Tours et d'Orléans, les deux CHU, le CNRS, l'INRAE, l'INSERM, le BRGM, le CEA et le CROUS. Il y aura aussi des membres partenaires : les agglomérations de Blois, Châteauroux et Chartres, la ville d'Issoudun, les départements et le CREPS Centre Val de Loire.

Cinq groupes de travail sont identifiés : formation, recherche et innovation valorisation, vie étudiante et vie de campus, formation et recherche en santé, pilotage et numérique. Des actions plus spécifiques sous la forme de 3 sous-groupes de travail du groupe de travail « formation » sont prévues pour renforcer les liens entre les IAE, entre les écoles d'ingénieur et entre les IUT.

Une phrase a été ajoutée dans la CCT pour essayer de sensibiliser le ministère aux ressources nécessaires au bon fonctionnement de la CCT : « pour assurer son fonctionnement et répondre aux besoins d'accompagnement des projets dans le cadre de la CCT, le PUCVL exprime le besoin de disposer d'emplois dédiés attribués par le MESR ». M. le Président demande un avis au Conseil d'administration sur la CCT comme cela a déjà été fait par l'INSA et l'Université d'Orléans. La convention sera ensuite envoyée au ministère. Une fois le retour du ministère sur ce texte, un vote formel aura lieu en conseil d'administration

Arnaud GIACOMETTI admet que cela fait longtemps que l'université travaille sur cette convention. Il constate que certaines sémantiques ont changé, les différences sont mineures mais la rédaction est différente quant aux moyens espérés. Il précise qu'au regard du contexte politique actuel, ce n'est probablement pas un sujet pour le Ministère, cela ne l'était déjà peu lorsqu'il en avait discuté avec eux. Il ajoute qu'au regard du nombre de partenaires, il lui semble que le financement d'un poste est possible pour assurer la coordination de la CCT. Selon lui, il sera difficile de faire vivre cette convention sans coordination. Ou alors, il précise que cela peut être le rectorat qui pilote la CCT, ce qui n'est pas toujours satisfaisant, par expérience. Il questionne sur la volonté, quelle que soit la réponse du Ministère, de mettre des moyens humains sur cette CCT pour développer les collaborations entre les partenaires.

M. le Président répond que pour le moment, une aide de la DRARI est apportée pour faire vivre la CCT, mais il reconnaît que ce n'est pas satisfaisant. Ensuite, pour ce qui est de dégager des moyens en interne, la situation budgétaire actuelle ne rend pas les choses faciles. Il demande si des membres du CA souhaitent apporter des modifications sur le texte.

Manon GOUREAU souhaite saluer le travail fait car les perspectives à venir sont positives. Elle souligne que la politique commune concernant la vie des étudiants et de campus est inscrite dans les priorités, de même pour le souhait d'évolution du Collégium Santé. Elle évoque des points de vigilance, notamment l'augmentation du nombre d'étudiants en médecine, qui ne lui semble pas adaptée à la capacité des terrains de stage. Elle rappelle que les capacités d'accueil en santé sont calculées en fonction des besoins du territoire, mais ne sont pas adaptées aux capacités de formation de la Région. Elle souhaite donc que des discussions soient menées à ce sujet. Elle aimerait également que les étudiants (notamment les élus) soient formés et impliqués, notamment lors de la conférence régionale de l'enseignement supérieur. Un travail doit aussi être mené avec les élus étudiants des autres établissements. Elle remercie pour le travail fait pour cette convention.

M. le Président prend note des éléments soulevés et informe qu'un travail sera fait pour mieux intégrer l'avis des étudiants dans ces dispositifs.

Hovig TER MINASSIAN souligne l'importance de donner une suite favorable à ce texte. Il souhaite revenir sur l'INSPE et la formation des enseignants, le CNESER ayant rendu un avis négatif concernant des formations qui nous concernent directement. Il rappelle qu'il y a également eu des arbitrages au Rectorat qui ont laissé dans l'inquiétude de nombreux collègues, à la fois à Orléans pour la formation en espagnol et à Tours pour la physique-chimie. Il souhaiterait qu'un nouveau point soit fait sur la situation pour savoir où en sont les négociations avec le rectorat.

Stéphanie CARREZ répond qu'elle comptait faire un point lors de la présentation du point 4, notamment sur le dossier d'accréditation de l'INSPE. Elle souhaite simplement dire qu'il ne faut pas mélanger les niveaux d'analyse, le vote du CNESER montre que la réforme pose un certain nombre de questions à l'ensemble des INSPE et aux universités en France. Elle ajoute qu'il y a un certain nombre de difficultés qui viennent de la manière dont la réforme a été conçue et du rythme de sa mise en œuvre. Elle ajoute qu'il y a par ailleurs la question particulière des relations entre les universités de Tours et celle d'Orléans, autour de l'INSPE, en lien avec le rectorat qui portera les formations de M2E. Malgré toute l'attention portée à ce dossier et aux nombreuses actions pour préserver une formation des enseignants à l'université de Tours, l'Université Tours est contrainte dans les négociations car il n'y a toujours pas de retour du ministère pour notre région académique. Enfin, en ce qui concerne le calendrier, elle informe que sur les aspects pédagogiques, une réunion est prévue ce jeudi entre l'INSPE et les équipes disciplinaires de l'université de Tours et d'Orléans, pour commencer à réfléchir à des maquettes de formation à faire remonter au mois de mars. Elle constate que le calendrier est contraint et que cela n'aide pas à la sérénité des échanges.

Hovig TER MINASSIAN demande quel est le périmètre de la réunion pédagogique et si des collègues de Tours seront conviés à ces réunions.

Stéphanie CARREZ répond qu'au sein de l'Université de Tours, les équipes sont déjà associées aux discussions autour de la formation des enseignants, dans les masters M2E, mais il y a aussi la question de formation en licence. Elle affirme qu'au niveau de l'université de Tours, toutes les équipes en lien avec la formation du second degré seront conviées. Elle conclut que pour les réunions pédagogiques, elle n'a pas l'information et ne sait pas qui est convoqué, puisque c'est l'INSPE qui convoque et pilote la réingénierie.

2. COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1. Compte rendu du conseil d'administration du 29 septembre 2025

M. le Président présente le compte-rendu du Conseil d'administration du 29 septembre 2025.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'administration du 29 septembre 2025 par la délibération n°2025-111.

2.2. Compte rendu du conseil d'administration du 3 novembre 2025

M. le Président présente le compte-rendu du Conseil d'administration du 3 novembre 2025.

Marine MIQUEL indique avoir fait une demande de modification assez tardive et demande si elle a été reçue. Il lui est indiqué que sa demande a bien été reçue.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'administration du 3 novembre 2025 par la délibération n°2025-112.

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

3.1. Budget rectificatif 2025 n°2

Emmanuel NERON introduit le point sur le budget rectificatif en précisant qu'il y a trois sujets majeurs. Le premier sujet est le budget rectificatif n°2 pour l'année 2025 qui doit permettre de finir l'année sereinement. Le second sujet est le budget initial 2026. Le troisième sujet est la présentation réglementaire du contrôle interne budgétaire et comptable.

Il explique que le budget rectificatif n°2 vient ajuster le budget rectificatif n°1 principalement sur deux points : la masse salariale et la recette supplémentaire du projet TEEPEE pour 480 000 euros.

Yoann CANNOY explique que le budget rectificatif n°2 est mineur. Il précise, qu'au regard de la prévision d'atterrissage du réalisé de la masse salariale sur 2025, il est nécessaire d'ajuster à la hausse les crédits de paiement et les autorisations d'engagement de masse salariale. Il y a eu également une recette complémentaire qui est une subvention du projet TEEPEE pour un montant de 480 000 euros : L'Université a reçu une décision attributive de l'un des programmes financés par la SCSP.

Les dépenses s'élèvent pour ce BR 2 à 264 441 K€ contre 262 715 K€ au BR1, soit une progression de 1 726 K€ (+0,9 %). Leur répartition par destination se situe dans le tableau 3 de la liasse budgétaire du BR 2.

Il est proposé de présenter uniquement l'évolution des dépenses concernées par un ajustement budgétaire, c'est-à-dire les dépenses de personnel. Ces dernières sont inscrites pour un montant de 197 696 K€ en AE et CP qui reste proche de l'objectif fixé dans le cadre du contrat d'objectifs de moyens et de performance (COMP), soit une réalisation légèrement au-dessus de 0,5% par rapport au BI de l'année N. Au BR1 2025, une baisse de 630 K€ avait été actée afin d'ajuster les prévisions trop importantes par rapport à la valorisation de la campagne d'emploi au fil de l'eau et de la revalorisation du régime indemnitaire des enseignants et enseignants-chercheurs. Les raisons de cette réduction au réel des dépenses ad hoc sont toujours valables à ce BR 2.

En revanche, plusieurs facteurs amènent à augmenter nos prévisions budgétaires au BR2 dans un contexte de visibilité budgétaire restreint :

- Une augmentation non prévisible lors de l'élaboration du BI 2026 d'éléments de rémunération pour 260 K€ (évolutions des indemnités journalières, évolutions indemnitaires de personnels BIATSS et EEC)
- Une hausse des autres rémunérations accessoires pour 107 K€ qui comprend notamment l'allocation forfaitaire télétravail, l'indemnisation CET, les indemnités de fin de contrat et de congés payés des contractuels.
- Une progression des prestations sociales pour 187 K€ concernant le revenu de remplacement des personnels en congé de longue durée, le forfait mobilité durable, la participation à la protection sociale complémentaire et le remboursement domicile/travail, les ASIU
- Un glissement Vieillesse Technicité (GVT) « assimilé » pour 392 K€ qui nécessite d'intégrer désormais l'évolution de la rémunération des personnels contractuels de l'établissement
- Une réévaluation du cadencement mensuel de la masse salariale au regard de la dynamique de réalisation des dernières paies des campagnes d'emplois Ainsi, le cadencement infra-annuel a dû être révisé pour mieux tenir compte des effets de hausse de + 0,56 % par rapport au BI 2025.

Ainsi, le cadencement infra-annuel a dû être révisé pour mieux tenir compte des effets de hausse de + 0,56 % par rapport au BI 2025.

Il présente ensuite les recettes et, comme il l'a déjà évoqué, il s'agit du projet TEEPEE qui a reçu, suite à la troisième année de labellisation, un financement de 1,2M sur trois ans. Afin de permettre d'initier la mise en œuvre des actions et initiatives prévues, un premier versement de 480 K€ a été effectué.

Aucun ajustement budgétaire n'est prévu au budget rectificatif n°2 pour les autres recettes. Le montant de la SCSP atteint 189 692 K€, contre 189 212 K€ au BR1, soit une progression de 480 K€ (+ 0,2 %).

Yoann CANOY présente l'équilibre financier :

L'équilibre financier : variation de trésorerie

	Solde budgétaire	- 18 014 902 €
	Dont solde budgétaire budget principal	1 837 426 €
	Dont solde budgétaire BAIM	- 19 852 328 €
+	Solde des opérations non budgétaires	- 319 826 €
+	Remboursement emprunt et cautionnements	- 249 355 €
=	Variation de trésorerie	- 18 584 084 €
	Dont variation trésorerie fléchée	- 9 488 825 €
	Dont variation trésorerie non fléchée	- 9 095 259 €

En conclusion :

Conclusion - soutenabilité

➤ Légère dégradation de la situation financière par rapport au BR2 2025

- **Le résultat devient négatif à - 878 K€** alors qu'il était positif au BR1 2025 (+ 368 K€) mais reste au-dessus de celui du BI (- 4 930 K€). La CAF diminue donc d'1,2 M€.
- **Le ratio Dizambourg augmente** mais reste sous le seuil de 83 % : **81,76%**
- **La trésorerie s'élève à 58 904** (60 149 K€ au BR2), soit **91 jours de CP hors investissement**.

➤ Une soutenabilité toujours fragile

- **Le solde budgétaire reste déficitaire à - 18 015 K€.**
- Sur les opérations pluriannuelles, les **engagements nets** conduiront > 2025 à un **solde à financer de 15 714 K€.**
- **La diminution du FDR reste élevée**, près de - 14,7 M€, pour un niveau final au 31/12 de 16 909 K€, ce qui représente **26 jours de CP hors investissement**.
- Cette diminution constante du FDR est préoccupante au regard des chantiers nécessaires de réhabilitation du parc immobilier et d'une SCSP/étudiant en deçà de la moyenne perçue par les universités.

Les seuils de soutenabilité budgétaire sont respectés au BR2 2025.

Emmanuel NERON souhaite présenter ses excuses auprès de tous les membres du conseil d'administration pour la transmission tardive des pièces du budget rectificatif n°2. Les montants ont dû être ajustés et cela explique qu'il y a eu une commission des moyens exceptionnelle le jeudi 11 décembre. Il indique qu'il va faire les mêmes commentaires sur le budget rectificatif n°2 qu'il a faits pour le budget rectificatif n°1. Il explique qu'il faut prendre les chiffres du reste à financer et rapporter cela au niveau final de fonds de roulement, cela démontre que la trajectoire n'est pas favorable.

Arnaud GIACOMETTI souhaite faire remarquer qu'il n'y a rien de surprenant sur la situation. Il rappelle que derrière cette trajectoire, il y a des choix politiques, ce qui interroge sur le soutien de l'Etat à l'enseignement supérieur et à la recherche. Il demande ce qu'il s'est passé au niveau des contractuels.

Emmanuel NERON explique la projection de la masse salariale ne permettait pas de finir l'année. La raison principale est que le glissement vieillesse-technicité des personnes en CDI n'était pas évalué dans la prévision de la masse salariale et cela représente à peu près 400 000 euros à l'échelle de l'établissement.

Arnaud GIACOMETTI demande s'il s'agit d'une erreur qui est faite chaque année.

Emmanuel NERON explique que lorsqu'il y a un objectif de pilotage de la masse salariale à 0,5% toute dérive prend son importance et quand cela risque d'aller au-delà de l'enveloppe fixée alors il y a la nécessité de faire un budget rectificatif n°2.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget rectificatif 2025 n°2 par la délibération n°2025-113.

3.2. Budget initial 2026

Emmanuel NERON informe sur le contexte de l'université de Tours dans lequel les prévisions suivantes ont été faites. Il rappelle que pour construire un budget, il faut faire un certain nombre d'hypothèses et par les temps qui courent ces hypothèses sont particulièrement délicates à établir. Il explique les hypothèses sur lesquelles ils se sont basés pour construire le budget : une compensation du CAS pension à 50 %, pas de compensation pour la PSC et une prise en compte de la contribution régionale transport. Il tient à attirer l'attention des membres du Conseil d'Administration sur la date d'entrée en vigueur de la PSC qui a été fixée au 1^{er} mai 2026.

Yoann CANNOY présente le budget initial 2026.

Contexte construction budgétaire BI 2026

Indicateurs macro-économiques

- **Croissance faible** : projection de 0,9% en 2026 (0,7% en 2025)
- **Dette française** : 117,9 % du PIB en 2026 (115,9% en 2025)
- **Une inflation stable** : environ 1,3 % en 2026 (1,2 % à octobre 2025)

Incertitudes sur les finances publiques

- **Probable absence de vote de la LFI 2026 avant le 31/12/2025** : vote d'une loi spéciale
- **Déficit public** : 4,9% du PIB en 2026 (5,5% en 2025). Objectif : 3 % en 2029.
- **Efforts budgétaires importants au niveau de l'Etat** : autour de 44 Mds d'€ en novembre 2025

Contexte de construction du BI 2026 : université de Tours

Un contexte de **sous dotation chronique** de l'université qui rend difficile le maintien des missions essentielles : accueils des étudiants en Licence, réussite étudiante, excellence de nos unités de recherche

Des **dispositifs nouveaux** dont la **compensation est au mieux partielle** : CAS pension, PSC, Mesures Guerini, Contribution régionale transport.

Incertitude sur les directives (ex : opérations spéciales).

Désengagement de l'état des financements COMP – troisième tranche

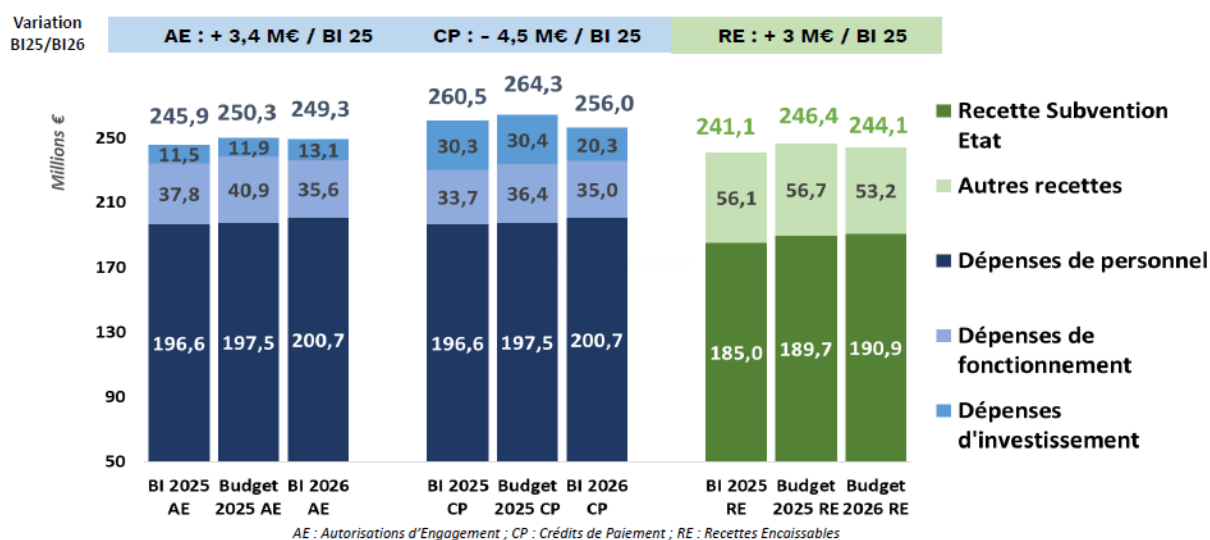
Fin de deux opérations phares : Tanneurs et EPU

Un parc Immobilier vieillissant qui nécessite des opérations lourdes à courts termes (deuxième phase des travaux tanneurs) et conjointement un **désengagement de l'état sur la dotation Immobilier de la SCSP**.

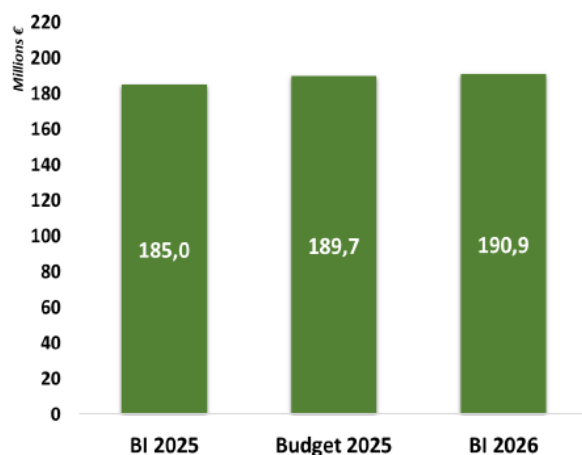
Incertitude sur le contour du prochain CPER

Une université dynamique et attractive : augmentation en 2025 du nombre d'inscrits

Présentation générale BI 2026 (en M€)



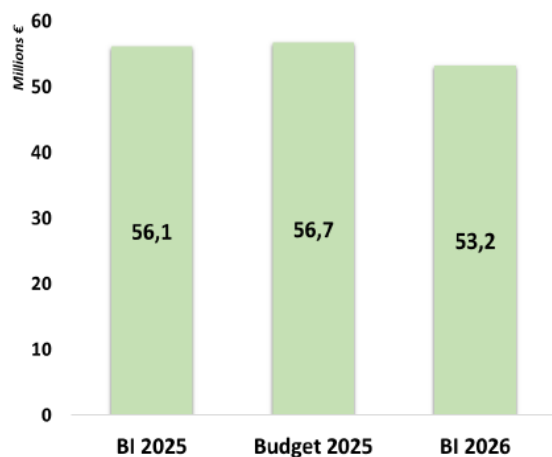
La Subvention pour Charges de Service Public



SCSP : 190,9 M€

- **Augmentation de 5,9 M€ :**
 - Masse salariale : +5,9 M€.
Compensation partielle CAS pension
Retrait du solde du COMP
 - Fonctionnement : -0,1 M€.
 - Opérations immobilières : -550 K€
 - TEEPEE (programme 172) : +620 K€

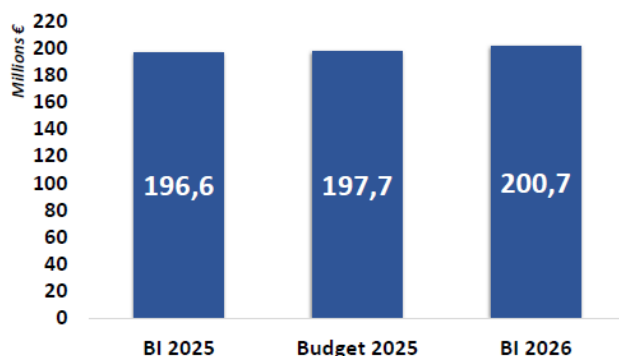
Les autres recettes



Autres recettes : 53,2 M€

- **Diminution de 2,8 M€ :**
 - Recul des recettes fléchées de 3,4 M€
 - Progression des recettes propres
 - Ajustement de la CVEC au réalisé 2025

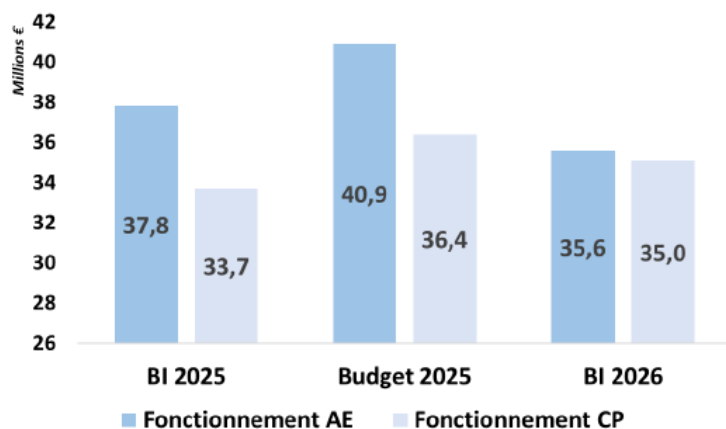
Les dépenses de personnel



Dépenses de personnel : 200,7 M€

- **Augmentation de 4,1 M€ :**
 - Hausse taux CAS Pensions : + 2 900 K€
 - PSC : + 670 K€
 - VMR : + 150 K€
 - GVT : + 1 187 K€
 - Campagne d'emplois : -1 099 K€
 - Autres : + 400 K€

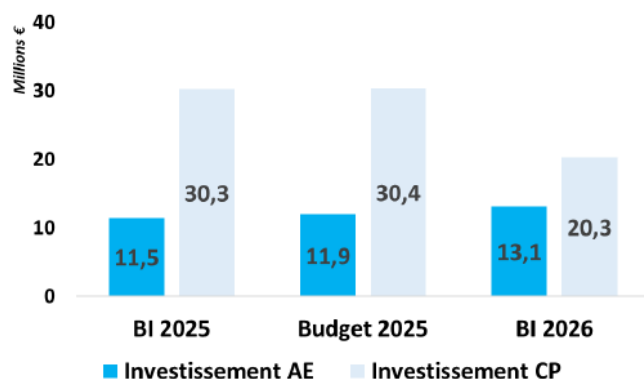
En ETPT	Emplois Etat	Emplois ressources propres	Total emplois
Plafond BI 2025	2139	455	2594
Plafond BI 2026	2 141	474	2 615



Dépenses de fonctionnement :

- **Augmentation de 1,4 M€ (CP) :**
 - Actions du COMP 2024-2026
 - Déménagement EPU
 - Actions sur fonds CVEC

Les dépenses d'investissement



Dépenses d'investissement :

▪ Diminution de 10 M€ (CP) :

- -8M€ sur immobilier : Fin des opérations de travaux Tanneurs et EPU
- -2M€ concernant la recherche selon la programmation des projets principalement ceux subventionnés

L'équilibre financier : variation de trésorerie

	Solde budgétaire	- 11 882 987 €
	Dont solde budgétaire budget principal	3 718 861 €
	Dont solde budgétaire BAIM	- 15 601 848 €
+	Solde des opérations non budgétaires	+ 508 365 €
+	Remboursement emprunt et cautionnements	- 250 000 €
=	Variation de trésorerie	- 11 624 622 €
	Dont variation trésorerie fléchée	- 3 837 476 €
	Dont variation trésorerie non fléchée	- 7 787 146 €

Résultat patrimonial prévisionnel (en k€)

Schéma du compte de résultat prévisionnel BI 2026			
CHARGES	BI 2025	BI 2026	Variation BI 26 / BI 25
Charges totales de personnel	194 074	198 122	4 047
Autres charges	36 206	37 628	1 422
<i>Dotation aux amortissements/ provisions</i>	15 000	16 000	1 000
TOTAL DES CHARGES	245 281	251 750	6 469
PRODUITS	BI 2025	BI 2026	Variation BI 26 / BI 25
SCSP	185 022	190 900	5 878
Fiscalité affectée	2 200	2 150	-50
Sous total récurrent	187 222	193 050	5 828
Subventions	23 928	23 000	-928
Autres produits	19 700	20 258	558
<i>Reprises sur amortissements/ provisions</i>	9 500	10 500	1 000
TOTAL DES PRODUITS	240 351	246 808	6 457
RESULTAT	-4 930	-4 942	-12

Calcul de la CAF et variation du FDR (en k€)

A- Données du compte de résultat (en k€)	BI 2025	BI 2026	Variation BI 26 / BI 25
Résultat	-4 930	-4 942	-12
Dotation aux amortissements/provisions	15 000	16 000	1 000
Reprises sur amortissements et provisions	-9 500	-10 500	-1 000
CAF (+) / IAF (-)	570	558	-12
B- Données du tableau de financement (en k€)	BI 2025	BI 2026	Variation BI 26 / BI 25
Capacité d'autofinancement	570	558	-12
Financement de l'actif par l'État	877	0	-877
Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	8 027	10 800	2 773
Autres ressources	0	0	0
Augmentation des dettes financières	0	0	0
TOTAL DES RESSOURCES	9 474	11 358	1 884
Insuffisance d'autofinancement			0
Investissements	30 272	20 268	-10 003
Remboursement des dettes financières	250	250	0
TOTAL DES EMPLOIS	30 522	20 518	-10 003
Augmentation (+) / diminution (-) du FDR	-21 048	-9 160	11 888

Pluriannualité et soutenabilité (en K€)

A court/moyen terme	BI 26	Ecart BI25-BI26
Solde budgétaire	- 11 883	7 577
Résultat comptable	- 4 942	- 12
CAF	558	- 12
Variation du FDR	- 9 160	11 888
Niveau final du FDR	7 748	
Variation de trésorerie	- 11 625	7 768
Niveau final de trésorerie	47 279	
Ratio Dizambourg	83,8 %	
A long terme		
Restes à financer > 2026	8 652	- 4 923
Solde des op fléchées > 2026	- 4 220	2 282



Seuils de soutenabilité
budgétaire

- FDR = 12 **jours** de CP hors investissement (min : 15 jours)
- Trésorerie : 72 **jours** de CP hors investissement (min : 30 jours)
- Ratio Dizambourg (charges de personnel/produits encaissables): **83,8 %** (max : 83 %)

1 point du ratio
de Dizambourg au
BI 26 = 2,4 M€

Conclusion - soutenabilité

➤ Situation financière en tension

- **Le résultat est déficitaire de 4 942 K€** (BI 2025 : - 4 930 K€) et la CAF est a minima avec 558 K€.
- **Le ratio Dizambourg augmente** et dépasse le seuil de 83 % : **83,8%**
- **La trésorerie est en recul et s'élève à 47 279 K€** (48 877 K€ au BI 2025), soit **72 jours de CP hors investissement**.

➤ Une soutenabilité toujours fragile

- **Le solde budgétaire est déficitaire à 11 882 K€.**
- Sur les opérations pluriannuelles, les **engagements nets** conduiront > 2026 à un **solde à financer de 8 652 K€**.
- **La diminution du FDR se poursuit** avec un nouveau prélèvement de 9 160 K€ pour un niveau final au 31/12 de 7 748 K€, ce qui représente **12 jours de CP hors investissement**.

Deux des trois seuils de soutenabilité budgétaire ne sont pas respectés au BI 2026.

Conclusion - soutenabilité

Sans **nouveau soutien significatif** de l'Etat, l'université de Tours ne disposera plus suffisamment de financement pour **la rénovation essentielle de son parc immobilier**.

En effet sa **SCSP/étudiant est en deçà de la moyenne** perçue par les universités, cela est reconnu par nos tutelles.

Emmanuel NERON informe que cette présentation a été faite au Rectorat et que le Recteur souhaite que les membres du Conseil d'Administration soient informés que les seuils de soutenabilité ne sont pas respectés pour le budget initial 2026, soit 15 jours pour le fonds de roulement, 30 jours pour la trésorerie et les charges de personnels inférieures à 83 % des produits encaissables.

Il rappelle que le fonds de roulement est estimé à 12 jours, mais il est possible que le compte financier 2025 permette de réévaluer le niveau initial du fonds de roulement et donc d'atteindre le seuil des 15 jours. A ce jour, il y a encore des incertitudes sur le niveau de recette pour 2025.

Il évoque la deuxième incertitude à la suite des discussions avec le rectorat, qui concerne l'estimation de la SCSP pour 2026. Il y a eu tout un échange avec la tutelle de l'université pour savoir quel chiffre devait être pris : la notification intermédiaire 2025, à laquelle il a été demandé de soustraire un certain nombre d'actions spécifiques. Il explique qu'une liste d'actions spécifiques est présente dans la SCSP dont certaines vont être reconduites, comme l'IUF, le soutien à la vie étudiante, l'aide aux étudiants en situation de handicap, quant à d'autres, elles ont dû être retirées des prévisions de recettes : le COMP, Pépité et le CPES. Il conclut que Monsieur le Recteur a indiqué dans son courrier que les recettes ont été surestimées pour un montant de 1 054 000 millions d'euros. Il ajoute que cela représente plus de la moitié d'un point du ratio de Dizambourg, donc le ratio de Dizambourg estimé par le rectorat est plutôt de 84.5 ou 84.6, donc les nouvelles pourraient être pires.

Il explique qu'il ne peut pas imaginer que les dispositifs Pépité et CPES puissent être arrêtés en cours d'années. Il insiste sur la complexité des discussions avec le rectorat, y compris sur la partie estimation des recettes.

Il évoque désormais le dernier point relatif au niveau final de fonds de roulement qui est en dessous du seuil des 15 jours. Bien entendu, cet état de fait n'est pas à la hauteur des enjeux des années à venir en ce qui concerne la rénovation du patrimoine immobilier, et en particulier la rénovation du bâtiment des Tanneurs. L'opération est estimée à 66 millions d'euros et le meilleur scénario prévoit un financement de l'université de 11 millions d'euros, financement qui ne paraît donc pas envisageable.

Il précise que si les résultats ne sont pas bons, néanmoins, les conditions pour qu'un plan de retour à l'équilibre financier soit déclenché ne sont pas réunies grâce au bon résultat du compte financier 2024. Il faut donc attendre le compte financier de 2025.

Emmanuel NERON rappelle que des efforts ont été faits et que l'ensemble des collègues a effectué un travail d'examen rigoureux de leur budget. Néanmoins, il admet que si la trajectoire continue à se dégrader, l'université finira vraisemblablement dans les conditions d'un plan de retour à l'équilibre financier.

Hovig TER MINASSIAN demande des précisions concernant l'estimation de la campagne d'emploi, ensuite sur l'évolution des volumes d'emploi et enfin sur le CPES, il lui semblait qu'il s'agissait d'emplois statutaires qui avaient été ouverts.

Emmanuel NERON répond que sur le CPES, le ministère a financé 360 000 € annuellement de masse salariale et a autorisé l'ouverture d'emplois statutaires. Il explique que c'est pour cette raison qu'il ne peut pas imaginer que le dispositif va s'arrêter aussi brutalement, mais dans les discussions avec le rectorat, le contrôleur budgétaire a précisé que cette action devait être retirée des prévisions de recettes.

Il ajoute que pour la campagne votée en 2025 est négative pour le budget 2026 car les recrutements s'effectueront en septembre 2026, soit pour quatre mois, le coût annuel sera supporté pleinement sur le budget 2027, et ainsi de suite.

Arnaud GIACOMETTI revient sur le fonds de roulement et explique que les 7,7 millions restants ne sont pas disponibles car une partie est déjà fléchée : à la vie étudiante, la CVEC, etc. Il ajoute que par conséquent, l'université est en dessous des 12 jours et il semble impossible d'espérer passer au-dessus 15 jours. C'est une question de temps sauf un changement de politique important.

Anne BESNIER souhaite revenir sur le COMP et explique que la non-inscription des recettes du COMP constitue une rupture unilatérale de l'Etat d'un contrat signé. Elle ne croit pas non plus qu'il sera financé en 2027 parce que le Ministre va s'engager dans les nouveaux COMP. Elle comprend que les établissements n'aient pas inscrits cette recette mais c'est en quelque sorte admettre et accepter que l'Etat peut rompre unilatéralement son contrat.

Arnaud GIACOMETTI souhaite faire une remarque sur les COMP car il lui semble que les universités font comme si la mise en place des nouveaux COMP était définitivement actée. Cela l'interroge sur ces nouveaux COMP, outre les réserves qu'il avait émises, qui devaient être une expérimentation. Avant même d'avoir évalué ce que donne l'expérimentation, la mesure est appliquée à tout le monde. Il aimerait connaître la position de l'Université de Tours vis-à-vis des COMP nouvelle formule et la position de France Universités ? Il pense que ces COMP nouvelle formule mettent vraiment en danger les établissements et il voit peu ou pas de réactions. Il ajoute que ces nouveaux COMP risquent de renforcer les inégalités entre les établissements car il n'y aura plus de règles communes. Il conclut qu'il ne voit pas quel bénéfice pourrait tirer la région Centre-Val de Loire de cette mise en concurrence entre les régions, il suffit de voir pour le CNRS, les investissements vont dans les très grandes métropoles.

M. le Président répond que la position de France Universités, c'est de la méfiance. Il ajoute que sur le fond, il est d'accord sur le fait que pour le moment France Universités a peu communiqué à ce sujet. Néanmoins, il explique être plus nuancé, même si l'Université est méfiante, car il a le sentiment que cela ne peut pas être pire en termes de sous-dotation. Il insiste en disant qu'il est méfiant et rappelle qu'il ne fait pas la politique de FU et que c'est au bureau de FU de se mobiliser.

Arnaud GIACOMETTI dit que les universités ne peuvent pas être juste méfiantes, sans savoir. Personnellement, il n'était pas contre une partie de COMP négociée, mais il explique qu'il faut qu'une partie de la SCSP soit soclée sur des critères transparents pour garantir l'égalité entre les universités.

M. le Président est d'accord.

Anne BESNIER répond pour la Région et informe qu'elle acceptera le dialogue mais avec un risque de devoir davantage financer les universités.

Alain BIDEAU demande à Emmanuel NERON à quel moment il y aura une vision claire du bilan comptable de 2025 ?

Emmanuel NERON répond en mars 2026, au moment du compte financier.

Hovig TER MINANISSAN souhaite insister et souligner ce qu'a dit Arnaud GIACOMETTI concernant les dangers du COMP. Il reconnaît que, peut-être, dans un scénario possible, ce serait un moyen de négocier une subvention

supplémentaire pour l'Université de Tours. Cependant, il lui semble important de rappeler les conséquences que peuvent avoir le conditionnement de la masse salariale. Il pense croire qu'autour de la table, tout le monde est attaché au statut des universitaires, et il y a un changement de paradigme sur les statuts. Il admet qu'ils appartiennent à une génération déjà en poste, mais il pense qu'il faut être inquiet et pas juste méfiant. Il ajoute qu'il faut interpeller France Universités et qu'il ne faut pas se leurrer sur les assises des universités. C'est un parallèle criant avec ce qui se passe dans le monde de la recherche, les universités sont attaquées des deux côtés.

Julien MEUNIER ajoute que même au-delà des COMP, l'Etat n'a pas toujours tenu ses engagements sur des financements contractualisés. Il pense qu'il faut dénoncer cela plus fortement.

M. le Président reconnaît, qu'il y a un contrat signé avec l'Etat, qui ne le respecte pas. Et il ajoute que le pire, c'est qu'il est demandé à l'Université de remplir 100% de ce qui est prévu, avec 80% des financements, ce qui est intenable.

Emmanuel NERON souhaiterait modérer ce qu'il a pu dire sur le dialogue avec le rectorat. Il rappelle que les instructions viennent du Ministère, les collègues du rectorat sont comme les universités, entre le marteau et l'enclume. Il rejoint ce que dit Julien MEUNIER, la suppression des recettes du COMP est assez scandaleuse dans la relation de confiance que l'université a avec son autorité.

Hovig TER MINASSIAN souhaite conclure en faisant une proposition, la question du COMP étant tellement importante pour le devenir de l'établissement. Il propose que cette question puisse être inscrite aux discussions du prochain congrès de l'Université, élargi à l'ensemble de la communauté universitaire. Cela engage tellement les métiers, les fonctionnements, les statuts que cela pourrait mériter un débat général avec l'ensemble de la communauté.

Marine MIQUEL indique qu'il a été évoqué des coupes budgétaires que les composantes et les services devraient se faire eux-mêmes. Elle explique que les collègues ne sont pas prêts à faire ces coupes, du moins ils ne sont pas prêts à se les auto-infliger. Elle informe qu'il y a aurait déjà eu des instructions. Elle demande s'il est possible d'avoir un état des lieux des coupes qui ont déjà eu lieu dans les composantes pour le deuxième semestre. Elle souhaite savoir si des transformations de cours sont prévues dans les maquettes et s'il y a des suppressions de nombre de groupes de TD.

Thomas SIGAUD répond, car l'UFR ASH est concernée, en rappelant la méthode adoptée en Conseil d'UFR. Il y a en effet eu des objectifs et des cibles d'ouvertures de TD discutés en juin.

Alain BIDEAU informe qu'en Lettres et Langues, il n'y a pas eu de coupe mais qu'il a été tenu compte de certaines baisses d'effectifs dans certaines formations dans la mesure où certains étudiants ont abandonné leurs études, comme tous les ans. Il confirme qu'il n'y a rien de nouveau, juste la prise en compte de l'évolution des effectifs en cours d'année.

Emmanuelle HUVER ne va pas revenir sur les COMP, car tout le monde a compris les enjeux, mais souhaiterait une discussion collective autour de ce sujet, car elle pense qu'un certain nombre de collègues ne sont pas informés, et l'information est importante. Elle questionne sur l'ensemble du budget : savoir s'il y a eu un suivi du coût de la nouvelle offre de formation, qu'elle formation est la plus coûteuse, comment sont répartis les efforts entre les composantes, comment cela est discuté et comment cela est calculé ?

Emmanuel NERON répond qu'ils ont suivi le processus classique de constitution du budget, tel qu'il a été mis en place depuis plusieurs années : dialogue sur les orientations budgétaires en CA, lettre d'orientation budgétaire, construction préalable du budget dans les composantes, dialogue stratégique en juin, auditions budgétaires fin septembre et octobre. Il confirme que l'ensemble des composantes ont fait remonter des demandes de budgets raisonnables. Malgré tout il y a eu un arbitrage pour essayer de limiter les dépenses qui semblaient superflues. Il rappelle que c'est très anecdotique puisqu'il s'agit d'un million d'euros à l'échelle de l'ensemble du budget. Il conclut en précisant que les efforts sont nécessaires et indispensables, en toute transparence avec les doyens et directeurs.

Emmanuelle HUVER informe qu'il y a de la transparence dans le dialogue avec chacune des composantes mais demande comment sont décidés la quantité d'efforts pour les composantes. Elle demande si le même effort est demandé à chacun.

Emmanuel NERON explique que la méthode d'une baisse générale a été faite l'année dernière mais cela n'a pas été refait cette année, car ce n'est pas adapté. Il informe que c'est sur l'expression des besoins sur lesquels des efforts ont été demandés. Il ajoute que c'est souvent de l'investissement qui a été amené à être décalé mais parfois, des efforts ont été demandés sur le fonctionnement.

Emmanuelle HUVER revient sur le coût de la nouvelle offre de formation.

Emmanuelle NERON explique qu'il y a un suivi strict du nombre d'heures mis en paiement grâce à SAGHE, il y a quelques modifications et adaptations du nombre de groupes en cours d'année mais il n'y a pas eu d'ouverture massive de crédits supplémentaires par rapport à ce qui a été prévu dans l'offre de formation. Il ajoute que le coût de la mise en place de l'offre de formation est parfaitement maîtrisé grâce à ce qui est mis en paiement dans SAGHE. Il signale que l'ensemble des collègues, doyennes, directrices, doyens et directeurs sont très responsables sur la question de leur budget et il tient à dire que le service de la recherche a fait des économies, non pas sur le récurrent, mais sur la dotation globale et les appels à projet, donc c'est vraiment toute la communauté qui est mise à contribution. Il conclut que la politique de « coup de rabot » de l'année dernière n'était pas appropriée.

Arnaud GIACOMETTI demande s'il est prévu de réagir avant d'être le nez dans le mur ? Il s'interroge sur la position de l'établissement : en rester au constat d'une situation qui se dégrade, voter le budget tel quel et se mettre dans une position délicate l'an prochain ? Il demande comment est envisagée la suite et ce qui est proposé. Il souhaiterait savoir si une réaction est envisagée.

M. le Président répond que la question n'est pas facile.

Emmanuel NERON répond que la question n'est pas facile et que la réponse doit être collective.

Il constate que la situation 2026 n'est pas bonne et qu'à ce rythme, dans le meilleur des cas, ce sera 2028 pour un plan de retour à l'équilibre financier. Il ajoute que les marges pour infléchir le budget sont à prendre dès septembre 2026, avec les campagnes d'emploi. Il rappelle que les campagnes d'emploi ne sont pas les seuls leviers, le fonctionnement et l'investissement sont aussi concernés. Mais si le levier des campagnes d'emploi n'est pas activé, il va être difficile de faire des économies. Il affirme que l'ensemble des activités vont devoir être scrutées, par exemple le numérique ou l'audiovisuel (environ 1 million d'euros), sur lesquels il y a un examen scrupuleux des dépenses à faire. Il explique que la limite qu'il ne souhaite pas franchir c'est le décalage des opérations immobilières car les bâtiments en ont besoin. Il conclut que l'ensemble des processus doivent être revus, le numérique en fait partie, et il va falloir se poser la question des capacités d'accueil, est-ce que l'université a les moyens de tenir l'ensemble de l'offre de formation ? Il précise que c'est un choix et qu'il faudra assumer mais ajoute qu'il n'a pas de réponse toute faite, car s'il était arrivé avec des réponses toutes faites, cela lui aurait été reproché. Il tient à préciser le calendrier : la campagne d'emploi 2026 aura un impact financier plein et entier sur 2028.

M. le Président confirme qu'il faut réfléchir aux dépenses mais il rappelle qu'à chaque fois qu'il le peut, il revient sur cette sous-dotation de l'établissement : 1 100€ de SCSP en moyenne par étudiant en dessous de la moyenne nationale, soit 28 millions en moins de dotation pour l'université par rapport à la moyenne nationale. C'est injuste et c'est un des problèmes clés de nos questions budgétaires. Il le répète à chaque fois qu'il le peut.

Emmanuelle HUVER rappelle qu'au dernier conseil d'Administration, tout le monde était d'accord pour voter la motion sur le budget pour toutes les raisons déjà exposées et rappeler la situation défavorisée de l'université. Elle dit se souvenir que d'autres actions avaient été envisagées, avec des opérations médiatiques « coup de poing », et il avait été convenu en plus de la motion, d'envisager des actions plus collectives au niveau de l'université, qui soient relayées par les médias pour plus de visibilité. Elle demande où cela en est.

M. le Président répond que ce n'est pas facile avec France Universités car tous les établissements ne sont pas dans la même situation. Il précise que son collègue de Brest est sur la même ligne car en sous-dotation chronique aussi

mais il n'est pas facile d'entraîner les autres collègues. Au niveau de l'établissement la motion a été communiquée à tous les élus locaux, dont les parlementaires. Il précise que le directeur de cabinet a collecté tous les amendements déposés par des parlementaires dans le cadre de l'examen de la loi de finances et nombre d'entre eux faisaient référence à l'université de Tours, en évoquant les questions difficiles de mesures salariales non compensées et à chaque fois le contexte de sous-dotation était rappelé. Il informe que des députés du territoire ont interpellé le Ministre sur ce sujet, en évoquant l'Université de Tours. Il espère que cela va permettre une réévaluation des dotations car c'est élément clé pour l'université.

Emmanuelle HUVER propose, en complément, de faire un stand up for Tours, comme pour stand up for sciences ou des actions de ce type, qui mobilisent la communauté universitaire.

M. le Président est d'accord et confirme que dans un premier temps, ce sont les parlementaires pour le vote du budget qui ont été visés, mais, dans un deuxième temps, l'équipe présidentielle sera proactive pour être plus large dans la communication.

Julien MEUNIER pense qu'il serait intéressant de mieux communiquer sur cette réalité-là, car les étudiants constatent la dégradation de leurs conditions d'étude. Il pense qu'il faudrait s'adresser aux étudiants pour leur expliquer pourquoi l'université est dans cette situation et pourquoi elle va s'aggraver. Sa voisine lui rappelle que la Métropole vient d'annoncer qu'elle souhaitait 50 000 étudiants, il veut bien mais comment gérer cet afflux ? L'université a une qualité d'accueil à préserver pour les étudiants, qui est légitime, et il pense qu'il faut s'adresser à eux pour expliquer dans quelle la situation et par la faute de qui l'université s'y trouve.

Emmanuelle HUVER complète ce que dit Julien concernant ce qu'elle a vu sur les indicateurs de performance : sur le taux de réussite des étudiants et l'insertion professionnelle, elle ne voit pas bien comment ils vont pouvoir maintenir ce taux de réussite si l'université coupe des groupes de TD, ne fait que des CM en première année. L'université va s'engager sur des indicateurs de performance en termes de réussite mais elle ne va pas pouvoir les honorer car elle n'aura pas les conditions pour l'atteindre. C'est un processus d'injonctions paradoxales destiné à mettre l'université en échec quoiqu'il arrive, c'est un élément du COMP qu'elle trouve extrêmement inquiétant.

Marine MIQUEL comprend très bien et c'est une bonne stratégie d'axer le discours sur la sous dotation, mais elle souhaite insister sur le fait qu'une majorité d'universités sont dans des situations budgétaires difficiles, aujourd'hui. Elle dit cela car selon elle, il ne faut pas se concentrer que sur l'Université de Tours car la majorité des universités sont dans des conditions précaires, et ce n'est pas lié qu'aux sous-dotation. Si France Universités, les universités et la communauté universitaire dans son ensemble se mobilisent, il y a une possibilité d'une autre porte de sortie que la dégradation financière.

M. le Président répond que ce qu'il a dit tout à l'heure a qui été mal compris car les amendements rédigés par les parlementaires avaient pour objectif d'instaurer des mesures de compensation des mesures salariales (CAS pension, CSP...), cela représente 6 millions d'euros pour l'université de Tours. Et il précise que la situation est d'autant plus difficile pour les universités en sous-dotation chronique, Tours est un exemple.

Arnaud GIACOMETTI informe qu'il souhaite expliquer pourquoi il va voter contre le budget initial, car il est contre la partie recettes du budget, dont l'Etat est responsable.

Le Conseil d'administration approuve le budget initial 2026 (22 pour, 6 contres, 3 abstentions) par la délibération n°2025-114.

3.3. Propositions de la commission des moyens du 5 décembre 2025

➤ Présentation du contrôle interne budgétaire et comptable (CIBC)

Emmanuel NERON explique qu'il est réglementaire que le CIBC soit présenté chaque année devant le conseil d'administration. Il explique que cela est important puisque ce sont les éléments de qualité de toute la chaîne

financière. C'est indispensable pour permettre la confiance que le conseil d'administration peut avoir dans le travail des services financiers et comptables.

Yoann CANNOY explique que le contrôle interne financier regroupe les contrôles internes budgétaire et comptable. C'est l'agence comptable et la direction des affaires financières qui travaillent sur la maîtrise des risques en les identifiant et en les cotant, pour pouvoir réagir face aux risques qui sont liés à toute la chaîne budgétaire et comptable.

Il présente les trois objectifs qui sont la nécessité d'assurer une soutenabilité à partir d'une fiabilité des données, la qualité comptable qui rejoint la sincérité des comptes qui sont produits et le besoin d'informations de la gouvernance avec une aide à la décision à l'appui de process.

Il indique que trois temps sont identifiés. Tout d'abord une phase d'analyse de l'existant, c'est-à-dire le recensement des risques et l'élaboration des outils de pilotage en s'appuyant sur les directions ressources. Ensuite, une phase de renforcement des dispositifs afin de les adapter. Pour cela, les services rentrent en contact avec différents acteurs et identifient les points d'amélioration à intégrer dans le plan d'action après avoir établi un bilan. Enfin, une phase d'évaluation des dispositifs mis en place.

Il rappelle que le contrôle interne budgétaire et comptable est une branche du contrôle interne qui est beaucoup plus large. Il rappelle également qu'une circulaire interministérielle fixe chaque année un calendrier pour remplir une enquête. A l'appui de cette enquête à laquelle sont soumises l'ensemble des universités, il y a un benchmark qui permet aux universités de se situer en fonction des différents items et de mettre en place des actions pour être dans une situation moins risquée. Il indique qu'il n'y a pas eu encore de retour cette année de cette enquête dont la date limite était le 10 octobre. Les éléments ont été transmis à l'autorité de tutelle à laquelle il va être communiqué la délibération de ce jour avec les documents du dossier.

Il précise que sur l'enquête, il y a sept thématiques avec des nouvelles thématiques. Il liste les thématiques de l'enquête : les acteurs du contrôle interne financier, les outils de maîtrise des risques, une cartographie des risques, documentation et formation, l'évaluation du dispositif du contrôle interne financier, l'appréciation de l'organisme sur le dispositif CIF et les risques divers avec les potentiels impacts budgétaires et comptables.

Il fait remarquer que ces sujets sont de plus en plus regardés par la Cour des comptes. Il rappelle que l'université avait reçu une lettre à l'automne de l'année dernière comme quoi il pourrait y avoir des contrôles sur place ou à distance sur la manière de maîtriser ce contrôle interne budgétaire et comptable.

Il explique que sur l'enquête, il y a une reprise des réponses de l'année d'avant pour pouvoir permettre une continuité. Il précise aux membres du conseil d'administration que l'enquête est disponible en annexe du diaporama.

Il explique que ce qui est important c'est que dans cette cartographie, les trois dimensions de la cotation sont visibles. Il s'agit d'une cotation de 1 à 48. A partir de 24, c'est dans le rouge, c'est qu'il faut prioriser les actions. Si la cotation est dans l'orange, c'est qu'il faudra en année N+2 ou N+3 mener des actions. Il précise que pour le reste, il n'est pas fait de recensement d'actions. Il explique que le risque est qualifié par son impact : est-ce qu'il est critique, majeur, important ou faible. Le risque va être pondéré par une maîtrise, soit on ne peut pas le maîtriser puisque l'université n'a pas les compétences et outils en interne, soit il y a une maîtrise partielle, soit le risque est totalement sous contrôle.

Il précise qu'un document unique présente la cartographie et le plan d'action. L'idée est à la fois de recenser les risques et de pouvoir les lier à un plan d'actions au moins sur l'année N+1, voire sur l'année N+2. Il explique que les aspects budgétaires sont découpés en cinq cycles : budget, immobilisation, dépenses, recettes et la partie organisationnelle.

Il précise les cinq thématiques sur les risques comptables : comptabilité générale, recettes, dépenses, contrôle et suivi de direction, organisation, déclinées ensuite en processus.

Il indique qu'il y a un travail commun avec l'agence comptable sur ces sujets-là, d'autant plus qu'il y a une responsabilité du côté ordonnateur comme du côté agence comptable.

Il énumère certains risques : le suivi perfectible dans l'exécution des marchés, prévision de la masse salariale et son exécution, le suivi de l'exécution par enveloppes budgétaires (objectif d'avoir un taux d'exécution élevé), programmation des opérations et la prévision de la maintenance, le GER. Sur ces deux derniers risques cela relève plus particulièrement de la direction des affaires juridiques et du patrimoine. Il s'agit de savoir comment financer

les opérations immobilières et comment sécuriser les opérations. Il précise qu'il faut faire attention au budget annexe de l'immobilier, l'exécution des travaux d'où l'importance de bien suivre les échéanciers puisque cela a un impact sur le budget annuel.

Il fait remarquer qu'il faut bien étudier la sécurisation de toute la chaîne de dépenses, de l'expression du besoin jusqu'au paiement. Il ajoute qu'il faut faire attention à bien choisir le bon taux de TVA.

Pour les recettes, il précise que l'enjeu est de pouvoir émettre les recettes dans les temps en prenant en compte le rythme de facturation, le bon circuit de transmission et améliorer la visibilité sur les dotations et la SCSP.

Il évoque enfin l'aspect organisationnel, il faut faire attention à l'attribution et le suivi des délégations de signature, des bons de commande et de la certification du service fait.

Il évoque l'organisation administrative en citant la GPEEC finances. Des groupes de travail vont être mis en place pour faire cohabiter les nouveaux enjeux et la fonction financière sur l'application des procédures.

Il précise que pour les aspects comptables, l'importance des régies de recettes et d'avances, le suivi des valeurs inactives, le suivi et l'apurement des comptes, le décompte des intérêts moratoires, le suivi de la paye, contrôle et suivi de l'actif notamment sur le patrimoine.

Yoann CANNOY conclut sur les perspectives pour 2026. Il indique que l'objectif est la mise en place d'un COPIL chargé du suivi, de la mise en œuvre du contrôle interne financier. Un autre objectif est la fusion de la cartographie des risques budgétaires et comptables dans le même document, la mise en place de la nouvelle cotation, la mise en place d'un plan d'audit, la connexion du SID à Sifac +, le développement d'un nouvel outil de pilotage de la masse salariale et l'évolution de la fonction financière en tenant compte d'un nouveau schéma organisationnel.

Il indique que les annexes font état de questions auxquelles les services financiers sont amenés à répondre dans le cadre de l'enquête annuelle.

Emmanuel NERON remercie l'agence comptable et la direction des affaires financières pour leur travail et poursuit sur les autres propositions de la commission des moyens du 5 décembre 2025.

Il indique que les autres propositions de la commission des moyens sont la participation financière de l'URPS chirurgien-dentiste, les tarifs d'utilisation des plateaux techniques et appareils du CPER, les prestations pour le laboratoire d'anatomie et les frais de structure pour le SCRIPT.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission des moyens par la délibération n°2025-115.

4. ETUDES ET VIE DE L'ETUDIANT

4.1. Propositions de la CFVU du 4 décembre 2025 – pédagogie

Stéphanie CARREZ indique qu'il s'agit d'abord de l'adoption des capacités Parcoursup. Elle précise que dans le document préalablement transmis au conseil d'administration, de la page 7 à 55 ce sont les attendus pour les licences dont les critères d'examen des vœux et capacités d'accueil. De la page 56 à 80, il s'agit des éléments relatifs aux BUT. De la page 81 à 115, il s'agit des licences professionnelles. De la page 116 à 450, il s'agit de la campagne Mon master.

Stéphanie CARREZ poursuit sur la deuxième proposition de la CFVU qui concerne les suppléments aux diplômes. Elle liste les suppléments aux diplômes. Pour l'UFR arts et sciences humaines : licences histoire de l'art, histoire, jazz et musiques actuelles, musicien interprète, diplôme national supérieur de musicien, licence philosophie, licence sociologie, licence psychologie, master musicologie. Pour l'UFR droit économie et sciences sociales : licence économie, master géographie. Pour l'UFR lettres et langues : licences LEA, master LLCER, master histoire de l'art. Pour l'IUT de Tours : toutes les spécialités des BUT, licence gestion accompagnement projet pédagogique. Elle précise que les membres du conseil peuvent retrouver cela de la page 451 à la page 619 ces suppléments aux diplômes.

Stéphanie CARREZ indique qu'il a deux demandes d'accréditation de nouveaux parcours, l'un pour un master informatique dans le cadre du projet NEONALIA et l'autre pour un master Erasmus Mundus en collaboration avec l'Université d'Orléans, l'Université de Leuven en Belgique et l'Université de Lisbonne au Portugal.

Stéphanie GERMON précise qu'en CFVU il n'y avait pas eu encore la validation de l'UFR puisqu'il n'y avait pas eu le quorum en octobre et depuis le conseil d'UFR a validé ces deux demandes.

Stéphanie CARREZ explique que la dernière proposition est le dossier d'accréditation de l'INSPE. Elle rappelle que ce dossier d'accréditation est rédigé par l'INSPE, transmis au ministère puisque l'INPSE est la structure accréditée par le ministère. L'Université de Tours doit voter ce dossier en tant qu'établissement partenaire pour la mise en place de la mention M2E (master professera du 2nd degré).

Le Conseil d'administration approuve la proposition 2.7 de la CVFU du 4 décembre 2025 (29 pour, 0 contre, 2 abstentions) par la délibération n°2025-116.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le reste des propositions de la CVFU du 4 décembre 2025 par la délibération n°2025-116.

4.2. Propositions de la CFVU du 4 décembre 2025 – conventions

Stéphanie CARREZ présente la première convention qui lie les universités de Tours et Orléans avec le Rectorat sur l'organisation de la formation des enseignants. Elle précise que c'est pour la dernière année que cette convention est votée puisque la réforme des concours d'accès aux métiers de l'enseignement va provoquer la réécriture de cette convention.

Elle poursuit en présentant la convention pour l'IUT de Blois qui est un avenant à la convention de partenariat relative au diplôme professionnel optique parcours métiers de la vision et qui consiste en une mention explicite du nom d'un intervenant.

Elle propose au conseil d'administration de voter relatif à deux conventions concernant l'UFR de médecine. Il s'agit de la convention de partenariat entre l'Université de Tours et l'Université de Sousse relative à l'organisation du DU francophone prévention réadaptation cardio-vasculaire cardiologie du sport. Elle précise que cette convention aurait dû être présentée au conseil d'administration plus tôt et que les missions d'enseignement ont été faites, il faut passer au vote pour permettre les échanges financiers.

L'autre convention est relative à l'enseignement recherche biomédicale anatomie de l'Université de Tours dans le cadre des relations avec l'Université d'Orléans. Elle aura également un effet rétroactif.

Le Conseil d'administration approuve la proposition 4.1.1 de la CVFU du 4 décembre 2025 (29 pour, 0 contre, 2 abstentions) par la délibération n°2025-117.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le reste des propositions de la CVFU du 4 décembre 2025 par la délibération n°2025-117.

4.3. Désignation d'un ambassadeur NEOLAIA

Stéphanie GERMON indique qu'il s'agit de la désignation d'un ambassadeur NEONALIA pour le niveau doctorat. Elle rappelle que lors du précédent conseil d'administration, les membres ont élu un ambassadeur, Juliette BORDIER pour les niveaux licence et master. Il n'y avait pas eu de candidature pour les doctorants.

Elle indique qu'il y a eu deux candidatures pour les doctorants : Fanny CAPPELIER doctorante en droit public et Cléa VEXIAU doctorante en immunologie.

Jérôme BARRERE donne les résultats du vote. Il y a 28 votants, 26 suffrages exprimés (majorité à 14 voix) dont 15 voix pour Fanny CAPPELIER et 11 voix pour Cléa VEXIAU.

4.4. Exonération partielle des droits d'inscription des étudiants internationaux

Stéphanie GERMON rappelle que le conseil d'administration a voté en juillet l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires et notamment certaines exceptions. Elle propose une modification pour inclure tous les diplômés ayant des droits spécifiques. Elle précise que la proposition est de maintenir l'exonération partielle à l'exception des formations ayant des droits spécifiques. Cela permet d'éviter de voter à chaque fois qu'il y a une nouvelle formation avec des droits spécifiques.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants internationaux par la délibération n°2025-119.

5. RECHERCHES ET ETUDES DOCTORALES

5.1. Propositions de la commission de la recherche du 18 novembre 2025

Daniel ALQUIER propose de voter une modification d'une délibération du conseil d'administration de 2022 pour la mettre en accord avec les pratiques actuelles. Il précise qu'en 2022 la dotation pour les nouveaux maîtres de conférences était de 10 000 euros or cette somme n'a jamais été vraiment reçue. Il indique que cette année la prévision pour les 27 néo maîtres de conférences est autour de 135 000 euros ce qui donne autour de 5000 euros par maître de conférences. Il précise qu'initialement sur les 10 000 euros, 80 % allaient au nouveau maître de conférences et 20 % en central couvraient les dépenses d'accueil (ordinateur et autres). Il indique que ce qui a été tranché l'année dernière, c'est de donner une dotation de 7000 euros aux néo maîtres de conférences. Il est prévu de reconduire cette décision.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission de la recherche du 18 novembre 2025 par la délibération n°2025-120.

5.2. Compte-rendu de la commission de la recherche du 14 octobre 2025

Daniel ALQUIER explique que lors de cette commission recherche, il y a eu une présentation de chaque école doctorale. Il poursuit en expliquant qu'il y a eu un point sur la situation de CITERES. Il y a eu l'évocation de la situation budgétaire. Il indique qu'il y a eu l'examen de plusieurs conventions : convention cadre avec le Musée d'Orsay, convention avec l'INSERM concernant l'US 61, convention sur la CIC, convention entre la fondation Rabelais et l'UFR d'odontologie. Il indique qu'une convention a été examinée suite à un changement de direction au sein de l'UMR BOA puisque la directrice, Cécile BERRI est devenue présidente de l'INRA Centre Val de Loire à Nouzilly.

Julien MEUNIER souhaite revenir sur la dotation des maîtres de conférences puisque lorsqu'ils sont accueillis à la formation des maîtres de conférences stagiaires, il y a un certain nombre d'entre eux qui avaient fait part qu'ils n'avaient pas été informés de cette dotation. Il demande s'ils sont informés de cette dotation ?

Daniel ALQUIER explique que l'information n'a pas été diffusée puisque pour l'instant il n'y a toujours pas de budget. Il indique qu'il s'agit d'un prévisionnel en se basant sur ce que l'Université de Tours a reçu l'année dernière.

6. AFFAIRES GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

6.1. Convention relative à la Maison pour la science en Centre Val de Loire

M. le Président propose de différer ce vote à la demande de l'Université d'Orléans.

6.2. Avenant à la convention cadre avec le CHU d'Orléans

M. le Président propose au vote un avenant à la convention cadre avec le CHU d'Orléans. Il précise que c'est un renouvellement. Il rappelle qu'il y a toujours une antenne de l'UFR de médecine de Tours à Orléans, il n'y a pas d'UFR de médecine à Orléans.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'avenant à la convention cadre avec le CHU d'Orléans par la délibération n°2025-121.

6.3. Convention avec la chambre régionale des comptes

M. le Président indique qu'il s'agit d'une convention avec la chambre régionale des comptes à Orléans, pour notamment faire connaître les métiers de la chambre et favoriser le travail avec les enseignants-chercheurs.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention avec la chambre régionale des comptes par la délibération n°2025-122.

6.4. Concession de logement par nécessité absolue de service

Pierre GABETTE explique que les concessions de logements doivent être validées par le conseil d'administration puisque c'est considéré comme un avantage en nature pour l'agent. Il s'agit d'un logement pour un agent logé des Tanneurs.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la concession de logement par nécessité absolue de service par la délibération n°2025-123.

➤ Dernier conseil d'administration de l'année 2025

M. le Président indique qu'il s'agit du dernier conseil d'administration de l'année. Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous les membres. Il donne rendez-vous pour le prochain conseil d'administration le 26 janvier 2026. Il donne rendez-vous pour les vœux de la présidence le 20 janvier 2026 aux Tanneurs.

➤ Départ de Gilbert MAKASSY

M. le Président remercie Gilbert MAKASSY pour avoir représenté le Recteur durant 17 ans au conseil d'administration. Il lui souhaite une bonne retraite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le

Le Président,

Philippe ROINGEARD